

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

DELEGATION
DEPARTEMENTALE DU HAUT
NYONG

COMMUNE DE
DOUMANTANG

COMMISSION INTERNE DE
PASSATION DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

UPPER NYONG DIVISIONAL
DELEGATION

DOUMANTANG COUNCIL

INTERNAL TENDER BOARD

Pour toute tentative de corruption ou cas de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler
le MINMAP ou envoyer un SMS aux numéros suivants : 673 205 725 / 699 370 748

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES DE DOUMANTANG

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL

N° 02 /AAONO/C.DMTG/SG/CIPM/2023 DU 15/02/2023 EN
PROCEDURE D'URGENCE, POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DU
TRONÇON DE ROUTE DJENDE-KONKELE (LIMITE AVEC L'ARRONDISSEMENT DE
NGUELEMENDOUKA) (6KM) SUR LA ROUTE COMMUNALE DOUMANTANG –
NGUELEMENDOUKA ; D'OUVERTURE ET /OU D'ENTRETIEN DE CERTAINES
PISTES AGRICOLES DANS L'ARRONDISSEMENT DE DOUMANTANG,
DEPARTEMENT DU HAUT-NYONG, REGION DE L'EST.

Financement : BIP-MINTP et MINADER, Exercice 2023

1. Objet de l'Appel d'Offres:

Le Maire de la commune de Doumaintang, Autorité Contractante, lance un Appel d'Offres National Ouvert pour l'exécution des travaux d'entretien du tronçon de route **DJENDE-KONKELE (Limite avec l'Arrondissement de Nguélémendouka) (6km) sur la Route Communale DOUMANTANG – NGUELEMENDOUKA** d'ouverture et /ou d'entretien de certaines Pistes Agricoles dans l'Arrondissement de DOUMANTANG, Département du Haut-Nyong, Région de l'Est, allotis ainsi qu'il suit :

N° LOT	Désignation des tronçons	LINEAIRE (Km)	Montant Prévisionnel (FCFA)	Financement BIP exercice 2023
1	DJENDE-KONKELE	6,00	27 000 000	MINTP
2	Piste Agricole de MBWOUAGUE	4,00	10 000 000	MINADER
3	Piste Agricole de Kotkot (Ngongsimbang)	4,00	10 000 000	MINADER
4	Piste Agricole Akouagedjow-Ngomedouma	4,00	10 000 000	MINADER
TOTAL			57 000 000	

2. Consistance des travaux :

Les travaux comprennent les corps d'états suivants :

- Série 000 : Installation ;
- Série 100 : Nettoyage et terrassement ;
- Série 300 : Assainissement – Drainage ;

3. Délai d'exécution :

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent appel d'offres est fixé à **Quatre (04) mois** pour chaque lot à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de démarrage desdits travaux.

4. Participation et origine :

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions à toutes les petites et moyennes entreprises de droit camerounais, jouissant des capacités juridiques, techniques et financières requises

5. Financement :

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public du Ministère de l'Agriculture et Développement Rural (MINADER), et du Ministère des Travaux Publics (MINTP), Exercice 2022.

6. Cautionnement provisoire (garantie de soumission):

L'offre devra être accompagnée d'un cautionnement provisoire d'une durée de validité de **Cent vingt jours (120) jours**, d'un montant évalué à 1% du montant prévisionnel de chaque lot, et établi selon le modèle indiqué dans le dossier d'appel d'offres par un établissement bancaire ou une compagnie d'assurance de premier ordre agréé par le Ministère des Finances dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO.

Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au-delà du trentième (30^{ème}) jour après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus.

Dans le cas où un soumissionnaire est adjudicataire de la Lettre-Commande, le cautionnement provisoire dudit soumissionnaire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

7. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres :

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être consulté aux heures ouvrables dans les Services de la Mairie de Doumaintang (Maire, Tel : 676 111 806 / 697 180 491, dès publication du présent avis.

8. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres:

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être obtenu dès publication du présent avis, aux heures ouvrables dans les Services de la Mairie de Doumaintang (Maire, Tel : 676 111 806 / 697 180 491, sur présentation d'une quittance de versement à la **Recette Municipale de la Commune de Doumaintang**, d'une somme non remboursable de **Cinquante mille (50 000) FCFA**, représentant les frais d'achat du dossier. Cette quittance devra identifier le payeur comme représentant de l'entreprise désireuse de participer à l'appel d'offres.

9. Remise des offres:

Chaque offre rédigée en français ou en anglais, en **Sept (07) exemplaires** dont **un original et six (06) copies** respectivement marqués comme tel, placée sous pli cacheté et scellé sans indication sur l'identité du soumissionnaire sous peine de rejet, devra parvenir dans les Services de la Mairie de Doumaintang au plus tard le **07/03/23** à **10 Heures** précises et devra porter la mention :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 021 / AONO/C.DMTG/SG/CIPM/2023

DU 15/02/2023, en procédure d'urgence, pour l'exécution des travaux d'entretien du tronçon de route DJENDE-KONKELE (Limite avec l'Arrondissement de Nguélémendouka) (6km) sur la Route Communale DOUMAITANG – NGUELEMENDOUKA ; d'ouverture et /ou d'entretien de certaines Pistes Agricoles dans l'Arrondissement de DOUMAITANG, Département du Haut-Nyong, Région de l'Est.

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

10. Recevabilité des offres :

Les offres ne respectant pas le mode de séparation de l'offre financière des offres administrative et technique seront irrecevables. Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission établie selon le modèle proposé dans le Dossier d'Appel d'Offres et délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère en charge des Finances, valable pendant **treinte (30) jours** au-delà du délai de validité des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de **trois (03) mois** à la date initiale de remise des offres.

11. Ouverture des offres:

L'ouverture des plis sera effectuée en un (01) temps dans la salle des conférences des Services de la Mairie de Doumaintang, le 07/02/23 à **11 heures**, par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Doumaintang.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou se faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier.

Critères d'évaluation :

L'évaluation se fera selon les critères dits éliminatoires, puis selon les critères dits essentiels par le système binaire (oui ou non).

11.1.1. Critères éliminatoires

11.1.1.1. Pièces administratives:

- Absence d'une pièce administrative ;
- Pièce falsifiée ;
- Non-conformité de l'une des pièces du dossier administratif après le délai de 48 heures réglementaire ;

11.1.1.2. Offre technique:

- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- Non existence dans l'offre technique de la rubrique « organisation, méthodologie et planning » telle qu'elle est prescrite par le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres ;
- Non obtention de **dix-huit (18)** critères sur **vingt-cinq (25)** à l'issue de la notation des critères techniques essentiels.

11.1.1.3. Offre financière :

- Omission d'un prix unitaire quantifié ;

11.1.2. Critères essentiels :

Les offres techniques seront notées en fonction des critères essentiels ci-après :

- Personnel d'encadrement (12 critères) ;
- Moyens matériels (09 critères) ;
- Références (02 critères) ;

d) Attestation de solvabilité financière de **Dix millions (10 000 000) FCFA** ou plus (01 critère), devant être délivrée par une banque/compagnie d'assurance de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances.

12. Durée de validité des offres:

Les soumissionnaires restent tenus par leur offre pendant **quatre-vingt-dix (90) jours** à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

13. Attribution de la Lettre-Commande :

Sous réserve des cas d'annulation ou d'appel d'offres infructueux prévus par le Code des marchés Publics (Articles 34 et 35), l'autorité contractante attribuera la Lettre-Commande au soumissionnaire le moins-disant dont l'offre, ayant satisfait à tous les critères éliminatoires, aura été jugée conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres.

14. Nombre maximum de lots

Dans le cadre du présent Appel d'Offres, un soumissionnaire peut être attributaire de maximum deux (02) lots.

15. Renseignements complémentaires :

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables dans les Services de la Mairie de Doumaintang (Maire, Tel : 676 111 806 / 697 180 491), ou à la Subdivision des Travaux Publics de Nguemendouka.

Doumaintang, le 15 FEV 2023

Ampliations :

- ✓ DDMINMAP/HN
- ✓ DDMINTP/HN
- ✓ ARMP/AD (POUR PUBLICATION ET ARCHIVAGE)
- ✓ PRESIDENT CDPM/HN (POUR INFO)
- ✓ SOPECAM (POUR PUBLICATION)
- ✓ AFFICHAGE (POUR INFO)
- ✓ CHRONO/ARCHIVES

Le Maire

(Autorité Contractante)

REPUBLIC DU CAMEROUN
LE MAIRE
COMMUNE DE DOUMAITANG
LE MAIRE
HONORÉ KOUmé